

Accompagnement aux droits

LE SERVICE ENTR'AIDE SOCIAL

Lorsque la polyarthrite rhumatoïde ou tout autre rhumatisme inflammatoire chronique survient, il faut parfois reconsidérer certains projets ou les adapter. Bien qu'il existe des aides permettant de compenser les conséquences d'une maladie sur le plan familial, professionnel ou financier, la complexité des dispositifs et des conditions d'attribution empêche de nombreux malades de bénéficier pleinement de leurs droits.

Pour répondre à cette problématique, notre association a fait le choix en 2005 de créer le service Entr'Aide et de salarier un travailleur social possédant à la fois des connaissances sur les rhumatismes inflammatoires chroniques, leurs spécificités et leurs conséquences, mais aussi une expertise sur les aides et dispositifs sociaux existants : quels sont-ils ? Dans quelles situations et à quels moments les activer ? Comment constituer un dossier afin qu'il puisse aboutir ?



... mais aussi l'aide à la recherche ou à l'aménagement d'un logement, l'assurance de prêt immobilier, la retraite, ou encore les services de proximité dédiés à l'accompagnement administratif.

* Par rapport à 2021

Le service Entr'Aide social peut vous apporter :

- un soutien ;
- des informations ;
- des réponses adaptées à votre situation ;
- une orientation vers les services de proximité, une intervention auprès d'organismes, de services, de travailleurs sociaux etc ;
- une aide dans la constitution de certains dossiers et la défense de vos droits.

N'hésitez pas à contacter notre service Entr'Aide :

- par téléphone le lundi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 au 01 400 30 200
- par mail : social@afpric.org



Sandra Cachon
Assistante sociale